

L'an deux mil onze, le trois février,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : M. Demarais, M. Jardot

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Les procès verbaux des réunions du 7 octobre 2010, du 15 novembre 2010 et du deux décembre 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

I. SIER, projet éclairage public, délibération

Madame le Maire présente au conseil le projet de la 27^{ème} tranche d'éclairage public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet sans la rue de la Cazerie.

Les devis acceptés sont les suivants :

- Route de Morgny pour 2329.99 €
- Rue du 8 mai 1945 pour 1860.68 €
- Rue de la hêtraie pour 6243.14 €
- Rue du Mont Ménin (poste plaine de Servaville) pour 14823.75 €
- Rue du Mont Ménin (poste Saint Saire) pour 8924.64 €
-

Le conseil municipal choisi l'emprunt comme mode de financement et charge Madame le Maire de commander ces travaux auprès du SIERG de Darnétal.

II. Statuts Syndicat des biens communaux de la Muette, délibération

Madame Duvivier explique qu'il n'existe pas de statuts de syndicat et que pour l'instant ce n'est qu'une commission qui n'a pas la possibilité de prendre de délibération. Afin de régulariser cette situation chaque commune adhérente doit approuver les statuts proposés.

Après lecture par Madame le Maire des statuts du Syndicat des biens communaux de la Muette et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ceux-ci.

III. Inscription des chemins au PDIPR, délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants :

Noms du chemin rural	Section cadastrale	Numéro de parcelle
Sente du Manoir	ZD	24
Chemin rural de Saint Saire	ZD et ZE	24
Chemin dit Quesnay	ZE	24
Chemin de Dieppe	ZD et ZE	24

- 2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés,
- 3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) s'engage à conserver leur caractère public,
- 5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

IV. Aide financière au CLIC, signature d'une convention, délibération

Le Centre Local d'Information et de Coordination de Buchy Clères Darnétal fonctionne gratuitement depuis juillet 2008. Afin de pouvoir assurer les projets d'actions collectives pour 2011 et les années suivantes il est demandé aux communes un soutien financier annuel avec la signature d'une convention pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser au CLIC la somme annuelle de 50 € et charge Madame le Maire designer la convention valable 3 ans.

V. Adhésion à l'Association de Coopération Culturelle ente Seine et Bray

Cette association demande le versement de 10 € pour avoir le droit de vote lors de l'assemblée générale. Le conseil refuse l'adhésion.

VI. Renouvellement convention de la médecine préventive du centre de gestion, délibération

Cette convention d'une durée de 4 ans regroupe la médecine préventive et la visite médicale des agents pour un tarif forfaitaire de 65.90 € par agent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Article 1 : D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012. Article 647 du budget primitif 2011.

VII. Subvention collège Isneauville, voyage en Pologne

Le collège d'Isneauville demande une participation financière de 20 € par collégien pour financer un voyage en Pologne. Les élèves concernés sont Edouard Allais, Marina Jamar de Bolsée, Laurine Lebourg, Hugo Lienard, Alix Loisel. Le conseil municipal accorde cette subvention de 100 € qui sera votée lors du budget primitif 2011.

VIII. Tenue du bureau de vote élections des 20 et 27 mars

Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

La permanence des bureaux de vote sera tenue suivant les tableaux ci-dessous :

Permanence du bureau de vote du 20 Mars 2011

8H 10H30	Mme DECROIX	Mme JOLY	M. DEMARAIS
10H30 13 H	M. VANDERPERT	M. VATELIER	M. DUBUC
13H 15H30	M. FLEUTRY	Mme DUVIVIER	M. JARDOT
15H30 18H	Mme LAKIEVRE	Mme DECROIX	Mme JOLY

Permanence du bureau de vote du 27 Mars 2011

8H 10H30	Mme DECROIX	M. JARDOT	Mme LAKIEVRE
10H30 13 H	M. VANDERPERT	M. VATELIER	M. DUBUC
13H 15H30	M. FLEUTRY	M. DEMARAIS	Mme DUVIVIER
15H30 18H	Mme DECROIX	Mme JOLY	Mme DUVIVIER

IX. Questions diverses :

- Aménagement de la salle informatique de l'école : Madame Decroix a demandé un devis pour l'aménagement du parc informatique de l'école. Ce dossier sera étudié lors de la commission de travaux le 11 février.
 - Mail de M. Loisel : plusieurs élèves chaque matin attendent le bus sur chaque côté de la route de la hêtraie, ce qui est très dangereux lorsque se croisent le bus et une voiture. Il faudrait avertir les parents. Monsieur Vatelier se rendra à l'arrêt bus à 7 heures pour se rendre compte du problème.
 - Panneau de la Cazerie : un administré demande que soit ajouté sur le panneau interdit aux poids lourds « sauf livraison ». A voir.
 - Dates de la commission de finance, du vote du budget, et des vœux 2012 : commission de finances le 3 mars à 20H30, le vote du budget le 14 avril à 20H30, les vœux 2012 le 6 janvier 2012 à 20H30.
-
- Madame Decroix informe qu'à partir de 2014, la Seine Maritime sera organisée en 63 cantons, au lieu de 69 actuellement.
 - Monsieur Vanderpert propose de donner un gilet fluo ou un brassard avec une note explicative à chaque élève partant en 6^{ème} et devant prendre le bus.
 - Monsieur Vatelier explique que lors de la réunion du SIAEPA un appel d'offre a été mise en place pour remplacer le délégataire VEOLIA dont le contrat de 5 ans se termine l'année prochaine.
 - Madame Duvivier se charge de la commande des la batterie de cuisine de la salle des fêtes.

Séance levée à Minuit